

Lors du processus de repérage, il est essentiel de faciliter l'auto-déclaration des handicaps. À cet effet, l'apprenant peut indiquer qu'il est en situation de handicap directement **sur le formulaire d'inscription** accessible sur le site de l'IAG Paris.

Cette étape permet une identification précoce et assure que les besoins spécifiques sont pris en compte dès le début du parcours éducatif ou professionnel, permettant ainsi un ajustement rapide et efficace des accommodations nécessaires.

## 1. Sensibilisation et formation

Organiser des sessions de sensibilisation pour tous les membres de l'équipe sur la diversité des handicaps et l'importance de l'inclusion.

Partager avec l'équipe pédagogique, le nécessaire des formations suivies par le référent pédagogique.

Partager le guide de bienvenue de l'apprenant en situation de handicap à tous les apprenants en le joignant à la plaquette pédagogique.

Partager le contact du référent handicap dans le livret d'apprentissage ainsi que le livret d'accueil.

Mettre en place une permanence pour les personnes en situation de handicap pour être régulièrement à leur écoute.

## 2. Mise en place de mécanismes de détection

Promouvoir un environnement où les personnes se sentent à l'aise de s'identifier volontairement comme ayant un handicap, sans crainte de discrimination. Pour ce faire, une prestation externe d'un psychologue pourrait avoir lieu.

Par ailleurs, pour identifier les handicaps invisibles comme la dyslexie, notre organisme a développé un formulaire destiné aux formateurs et aux maîtres d'apprentissage. Ce formulaire consiste en un mécanisme de détection conçu pour impliquer toutes les parties prenantes dans l'accompagnement des apprentis et stagiaires en situation de handicap.

## 3. Handicap repéré : suivi du protocole Accompagnement des Apprentis en Situation de Handicap (2ASH)

Une fois qu'un handicap est détecté, le protocole d'Accompagnement des Apprentis en Situation de Handicap est mis en œuvre.

Ce protocole vise à effectuer une analyse approfondie des besoins spécifiques des apprentis concernés. À travers un accompagnement personnalisé, le CFA s'engage à fournir les aménagements nécessaires pour faciliter leur parcours professionnel et académique, assurant ainsi une égalité des chances et une intégration réussie dans l'environnement éducatif et professionnel.

**Référent handicap : Sirine BENZARTI**

**Tél :** 07 58 69 01 99 / 01 84 20 11 17

**Mail :** s.benzarti@iag-paris.fr